



Contrat approuvé par le Conseil Municipal
le 6.X.1997
le 7.X.1997
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 1997
DELIBERATION N° 97/09/227

OBJET: EXTENSION DE L'ECOLE DU CENTRE.
Autorisation au Député Maire de lancer la procédure de consultation et de signer le contrat de Maîtrise d'Oeuvre.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R 314 - 1 et R 314 - 2,

VU la loi n° 85 - 704 du 12 Juillet 1995 relative à la Maîtrise d'ouvrage publique,

VU le code des Marchés publics et notamment ses articles 314 bis et suivants,

CONSIDERANT l'importance et la nature du projet d'agrandissement des locaux existants de l'école du Centre,

VU le montant des travaux estimés à 4 500 000 Francs T.T.C.

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions Travaux et Finances,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON),

APPROUVE le projet de contrat de maîtrise d'oeuvre pour l'école du Centre II,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation en application de la loi du 12 Juillet 1985 et ses articles 314 bis et suivants du Code des Marchés Publics, à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre et tous les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire de la Commune, Exercice 1997, fonction 1, sous fonction 11, nature 231 311.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE

- 6 OCT. 1997

SOUSSIGNÉ
DE L'ARRONDISSEMENT
HOTEL DE VILLE



Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

